

CONTINUUM D'HÉBERGEMENT PUBLIC ET PRIVÉ

TYPES DE RESSOURCES	MISSION ET EXIGENCES	CLIENTÈLE	FINANCEMENT	COMMENTAIRES
CHSLD PUBLIC	Même mission définie à l'article 83 de la Loi des services de santé et des services sociaux (LSSS) Obligation d'Agrément	Référée par un système régional d'admission Clientèle en grande perte d'autonomie (Profils ISO-SMAF 11-12-13-14)	Financement par le MSSSS	La clientèle paie selon les modalités voir « Contribution de l'adulte hébergée » de la RAMQ.
CHSLD PRIVÉ CONVENTIONNÉ (appartient à un propriétaire privé ou une personne morale)	Visite ministérielle d'appréciation de la qualité du milieu de vie (mêmes normes pour tous) : Rapport public sur le site du MSSS ainsi que le Plan d'amélioration du CHSLD	IDEM que CHSLD public	Financement par le MSSS CHSLD doit absorber les déficits	Idem que ci-dessus
CHSLD PRIVÉ NON-CONVENTIONNÉ (appartient à un propriétaire privé ou une personne morale)	Comité d'usagers et Commissaire indépendante (pour les établissements privés)	Clientèle privée	Aucun	La clientèle assume entièrement le coût des soins et services
		Si contrat d'achat de places avec le CISSS/CIUSSS alors IDEM que CHSLD public	Le per diem global peut varier d'un contrat à l'autre selon exigences.	La clientèle paie alors le même coût que si elle était en CHSLD public ou privé conventionné.
RESSOURCE INTERMÉDIAIRE (RI) (appartient à un propriétaire privé ou une personne morale)	Milieu de vie adapté offrant des services de soutien et d'assistance requis à des usagers inscrits selon leur condition - LSSS Article 302	Référée par un système régional d'admission Clientèle en perte d'autonomie (Profils ISO-SMAF allant jusqu'à 10)	Contrat avec un établissement public selon la LSSS articles 301 et suivants. La rémunération est fixée pour chaque résident, en fonction de l'évaluation de l'INSTRUMENT qui détermine les soins requis.	Les services professionnels sont offerts par un établissement public ex : infirmières – travailleuse sociale – ergothérapeute etc.
RÉSIDENCE POUR AÎNÉS <ul style="list-style-type: none"> ● Privée (RPA) ● À but non lucratif (ex : HLM ou Office municipal d'habitation) 	Habitation Accréditation du MSSS	Clientèle privée Possibilité de contrat d'achat de places avec CISSS/CIUSSS pour clientèle RI ou CHSLD	Considéré comme le domicile * Voir financement des RI ou CHSLD privé non-conventionné, selon contrat	* le réseau offrira les services via les CLSC si non-inclus dans le bail